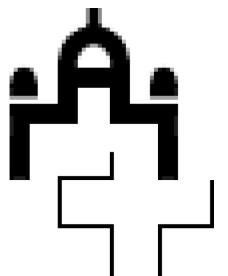


Impulsions pour le développement de la protection de la population suisse Abris, alarme et évacuation

Maja Riniker, conseillère nationale

Conférence de la protection de la population, Bienne 09.11.2023



How do you feel about the outlook of the world?



Changement de situation après l'agression russe contre l'Ukraine

- La fin de la guerre froide a entraîné un recentrage de la protection de la population suisse sur les dangers naturels et techniques au cours des dernières décennies.
- L'attaque de la Russie contre l'Ukraine nous apprend toutefois douloureusement que la guerre représente toujours un réel danger en Europe.
- Il convient de déterminer si notre système de protection de la population est suffisamment solide pour y faire face et à quelles menaces nous pourrions être confrontés de nos jours en cas de conflit.

Étude

- Les efforts de l'Ukraine pour protéger la population civile et ses infrastructures vitales pendant plus d'un an de guerre fournissent de précieux enseignements.
- Il convient d'en tirer des leçons : avec mes coauteurs, j'analyse dans un nouveau rapport les stratégies et les mesures prises par l'Ukraine pour protéger et préserver ses moyens de subsistance.
- Nous en tirons les premières conclusions pour le développement des capacités de la protection de la population suisse.

La guerre : un scénario à nouveau d'actualité

- Les concepts, les capacités et les effectifs de la protection de la population doivent à nouveau être davantage axés sur le scénario de la guerre.
- La répartition des tâches de sauvetage dans les décombres entre l'armée, la protection civile, les sapeurs-pompiers et les entreprises, ainsi que les capacités effectivement disponibles en cas d'urgence, devraient notamment être examinées en vue d'un conflit armé.

Conclusions de l'étude

- **Les scénarios d'évacuation** doivent être pensés et planifiés à une échelle beaucoup plus large.
- **Une plateforme** devrait permettre le redimensionnement et la mise en réseau des services fournis par les ONG et les bénévoles.
- Il convient d'examiner si les plateformes existantes, telles que la gestion fédérale des ressources, peuvent être utilisées ou étendues.
- **L'enlèvement horizontal de biens culturels meubles** sur de grandes distances devrait être planifié et exercé.

Alarme et abris

- L'alarme doit permettre d'avertir localement et individuellement de la présence d'armes et indiquer le chemin vers l'abri le plus proche.
- Le plan d'utilisation des abris actuel doit être adapté afin de pouvoir répondre aux déplacements de la population.
- Lors d'une guerre conventionnelle, l'abri sert à la protection verticale temporaire et à court terme. L'ouverture et l'orientation passent avant l'assistance et l'attribution.

Merci

